



CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

Jeudi 26 mars 2015 ■ Paris

# FIDUCIE



**Comment négocier et rédiger vos contrats de fiducie pour sécuriser vos opérations ?**

**Loi de finance rectificative pour 2014** : maîtrisez un réel assouplissement des règles fiscales concernant la fiducie

**Acquisitions de sociétés** : comment sécuriser le prix de cession grâce à une fiducie ?

Comment se servir de la fiducie pour les **garanties de passif** ?

**Pactes d'actionnaires** : améliorez l'efficacité des pactes d'actionnaires par le biais de la fiducie

Fiducie & **management package** : comment garantir l'exécution des clauses de good et bad leaver ?

Comment utiliser la fiducie sociale pour réussir vos **restructurations** ?



**JOURNÉE ANIMÉE PAR :**

**7 grands experts de la fiducie :**

Reinhard Dammann  
Gilles Podeur | **CLIFFORD CHANCE**

Arnaud Cartron | **CDC**

Philippe Dupichot | **UNIVERSITÉ PARIS 1 - PANTHÉON-SORBONNE**

Charles-Emmanuel Prieur | **UGGC AVOCATS**

Bruno Gouthière | **CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE**

Jean-Marie Valentin | **SEKRI VALENTIN ZERROUK**



[www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Une attestation vous sera remise validant 7 heures de formation

# FIDUCIE



Johanne COUTIER TADIÉ  
Responsable Département  
Droit des affaires

Dans le cadre d'un financement d'acquisition de titres, d'un LBO ou de toute autre prise de contrôle, le recours à la fiducie peut être un moyen de garantir les emprunts souscrits et la **2<sup>e</sup> LFR pour 2014** a enfin **gravé dans la loi le principe de neutralité fiscale et sécurisé le régime d'imposition des dividendes. Le nouveau régime fiscal apporte un réel assouplissement qui va renforcer l'attrait de la fiducie.**

De plus en plus utilisée, la fiducie représente une **garantie idéale pour les banques**, ces dernières se retrouvant alors propriétaires des biens couvrant les emprunts qu'elles accordent en cas de défaillance. Elle permet également **d'échapper au long parcours de la liquidation judiciaire** ou de la mise en œuvre d'un nantissement quelconque. Elle peut porter sur des biens futurs et sa mise en œuvre peut être immédiate.

EFE vous propose donc une conférence animée par **les plus grands spécialistes de la fiducie** pour maîtriser tous ses atouts et son nouveau régime fiscal, tout en bénéficiant de **retours d'expérience concrets**.

À L'ISSUE DE CETTE CONFÉRENCE, VOUS SAUREZ CONCRÈTEMENT :

- **Négocier et rédiger de manière opportune** les contrats de fiducie en tirant parti d'exemples concrets
- **Anticiper toutes les conséquences** et la fin de vos opérations



### À QUI S'ADRESSE CETTE CONFÉRENCE ?

- Directeurs juridiques, directeurs du contentieux, directeurs marketing, directeurs financiers
- Juristes de banque, d'assurance, d'entreprise
- Fiscalistes
- Ingénieurs financiers
- Responsables moyens de paiement, responsables crédit
- Responsables lutte anti-blanchiment
- Responsables de la prévention des fraudes
- Responsables assurances
- Avocats, notaires et conseils
- Commissaires aux comptes et experts comptables

### QUELS SONT LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ?

- Maîtriser toutes les facultés offertes par le contrat de fiducie : fiducie sûreté, fiducie gestion et fiducie utilisée dans la couverture du risque assurance
- Savoir négocier et rédiger une fiducie tout en tenant compte des conséquences fiscales
- Bénéficier du retour d'expérience de praticiens de la fiducie et d'exemples concrets

### QUELLE EST LA MÉTHODE DE TRAVAIL ?

- Les exposés de présentation, illustrés par des exemples pratiques, sont traités par des experts de la fiducie
- Des échanges entre les intervenants et les participants sont prévus à l'issue de chaque exposé
- Un outil de travail permanent, sous forme d'une documentation reprenant les supports écrits de chaque intervenant et les textes de référence, vous sera remis au début de la conférence pour un meilleur suivi des débats

### POUR ALLER + LOIN

#### CESSIONS, ACQUISITIONS, RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES

(code 20039) | **Sécuriser ces opérations**

Animateur : **Henri-Louis DELSOL - DELSOL AVOCATS**

- *Maîtriser le processus d'acquisition/cession d'une entreprise dans sa globalité.*
- *Faire le point sur les aspects juridiques résultant des contraintes financières, techniques et réglementaires afin de réaliser l'opération dans des conditions optimales.*

Paris, les 30 et 31 mars 2015 ou 18 et 19 juin 2015

Tarif HT : 1 460 € HT

Jeudi 26 mars 2015 ■ Paris

# Comment négocier et rédiger vos contrats de fiducie pour sécuriser vos opérations ?

8h45 Accueil des participants

## 9h00 Comment rédiger un contrat de fiducie ?

- Les acteurs de la fiducie :
  - Qui peut agir comme constituant ?
  - Qui peut avoir la qualité de fiduciaire ?
  - Qui peut être bénéficiaire ? Avec quels droits ?
  - La faculté de nommer un tiers (le « protecteur ») pour veiller aux intérêts du constituant
- Comment se compose le patrimoine fiduciaire en pratique ?
- De quelle manière définir la mission du fiduciaire ?
- Quels sont les éléments du contrat de fiducie sur lesquels vous devez vous montrer particulièrement vigilant ?
- Quelle étendue de l'obligation du fiduciaire de « rendre compte » ?
- Quels sont les droits des créanciers du constituant, du fiduciaire, des bénéficiaires et du patrimoine fiduciaire ?

**Philippe Dupichot**, Agrégé des Facultés de droit - Professeur  
UNIVERSITÉ PARIS 1 - PANTHÉON-SORBONNE  
Avocat au Barreau de Paris

## 10h00 Fiducie et opérations de M&A : sécurisez vos opérations

- Clause de prix : le cas de la locked box et comment garantir une gestion légitime de la cible par le biais de la fiducie
- Clause d'ajustement du prix : comment se prémunir contre une gestion contentieuse de la fixation du prix par le rôle du fiduciaire ? Comment définir ses missions dans cette hypothèse ?
- Garanties de passif : dans quelles garanties de passif mettre en place une fiducie et pour quels avantages ? Fiducie vs séquestre : pourquoi choisir la fiducie ?
- Comment assurer la gestion des contentieux de la garantie ? Quelles interactions entre le fiduciaire et le constituant ?
- Pactes d'actionnaires : inaliénabilité, préemption et clauses d'exclusion : comment assurer la mise en œuvre effective par le biais de la fiducie ?
- Clauses de sortie : de l'obligation de faire à une véritable exécution forcée par le biais de la fiducie, enfin une solution efficace pour les fonds d'investissements ?
- Comment assurer la gestion des droits de vote pendant la période de fiducie ?
- Management Package : lorsque les titres du dirigeant ont été placés en fiducie, comment éviter les recours du constituant en cas de mise en œuvre d'une clause de bad leaver ?
- Cession temporaire de participation : comment assurer l'indépendance opérationnelle d'une filiale ?
- Dans cette hypothèse de transfert de contrôle : quelles règles d'évaluation des biens mis en fiducie ?
  - Les critères et leur application
  - Les incidences sur la rédaction de la convention
- Cession définitive de participation : comment organiser le transfert patrimonial d'une entreprise sans violer l'interdiction de la libéralité ?

**Charles-Emmanuel Prieur**, Avocat Associé  
UGGC AVOCATS

## 11h30 Café-Networking

## 12h00 Restructurations : tirez le meilleur parti d'une fiducie sociale

- Faites le point sur les multiples enjeux positifs de la fiducie sociale dans le contexte de la cession ou de la restructuration d'entreprise
- Que pouvons-nous sécuriser au travers d'une fiducie sociale ?
- Quel est le rôle de l'employeur, des IRP et du fiduciaire ?
- Qui sont les bénéficiaires ?
- *Quid* des tiers ?
  - Quels impacts de la fiducie sociale pour les parties en présence ?

## Cas pratique



- L'encadrement d'une cession d'entreprise sous PSE
- L'accompagnement d'une opération de retournement

**Jean-Marie Valentin**, Avocat Associé  
SEKRI VALENTIN ZERROUK

## 13h00 Déjeuner

## 14h30 Fiducie-sûreté : la reine des sûretés ?

- Comment faire l'analyse de faisabilité ?
- Constitution en période suspecte
- Quelle efficacité en cas de procédure de sauvegarde ou de redressement ou liquidation judiciaire ?
- La fiducie avec ou sans contrat de mise à disposition
- La fiducie sans contrat de mise à disposition
- Quelle possibilité de « recharge » de la fiducie ?

**Reinhard Dammann**, Avocat Associé

**Gilles Podeur**, Avocat à la Cour - Counsel  
CLIFFORD CHANCE

## 15h30 Café-Networking

## Retour d'expérience



## 15h45 La fiducie en pratique : quel retour d'expérience du point de vue du banquier ?

**Arnaud Cartron**  
Directeur du Département des mandats et de la fiducie  
CDC

## 16h45 Nouveau régime fiscal de la fiducie : quelles conditions réunir pour bénéficier des nouveaux assouplissements ?

- Enregistrement au service des impôts sous peine de nullité du contrat de fiducie
- Constituant personne morale soumis à l'IS
- Quelles conditions de résidence pour le constituant et le fiduciaire ?
- Neutralité fiscale : quelles conditions réunir depuis la LFR 2014 ?

## Quelles conditions pour bénéficier du maintien de l'exonération des dividendes attachée au régime des sociétés mère-filles ?

- Comment est déterminé le bénéfice imposable de la fiducie ?

## Quelles conditions requises pour que les titres mis en fiducie soient pris en compte pour apprécier la condition de détention de 95 % du capital de la filiale nécessaire à son intégration dans un groupe fiscal ?

- En cas de variation du montant de la fiducie, quelle incidence sur le résultat imposable du constituant ?
- TVA, taxe professionnelle, taxe foncière à la charge du fiduciaire : quel régime ?
- Dans quels cas l'administration fiscale pourra-t-elle exiger les droits de mutation à titre gratuit ?
- Article L 64 C du Livre des procédures fiscales : quel coût à payer lorsque l'intention libérale est établie ?
- Anticipez les conséquences fiscales de la fin de la fiducie
- Quelles nouvelles dispositions en matière de contrôle fiscal ?

**Bruno Gouthière**, Avocat Associé  
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

## 17h45 Clôture de la conférence

